



VENDREDI 03 AVRIL 2020

# LETTRE D'INFORMATION

## N°2

## MONCONTOUR DANS LA CRISE SANITAIRE NATIONALE COVID-19

Cette deuxième lettre d'information a pour objet de vous présenter les services qui sont mis en place pour nous adapter au contexte de confinement et d'état d'urgence sanitaire.

Elle inclut également certaines informations transmises par la préfecture à ce jour. Nous vous rappelons qu'elles peuvent être amenées à évoluer et que nous vous tiendrons informés dès que possible.

*La presse, la radio, la télévision, les réseaux sociaux vous informent régulièrement sur la progression de l'épidémie sur notre territoire.*

*En Bretagne, notre département est le moins touché pour l'instant.*

*Sur le pays de Moncontour, comme déjà annoncé sur une affiche déposée dans les commerces ouverts, plusieurs cas ont été recensés sur le secteur. Aucun des décès déclarés en mairie ne sont dûs au coronavirus. Il n'est pas de notre rôle de faire un inventaire par commune, mais bien de tout mettre en œuvre pour que chacun d'entre nous, en conscience, continue de respecter scrupuleusement les règles de sécurité de distance, les gestes barrières, lorsque l'on est amené à devoir sortir pour les raisons autorisées et uniquement celles-là.*

*Que les réfractaires, ils sont peu nombreux, à ces règles pensent un instant aux risques qu'ils font prendre aux autres. Je souhaite à chacun d'entre vous tout le courage et le calme nécessaire pour passer cette dure épreuve. Prenez soin de vous et gardez confiance. **André Fourchon.***

*Dans le contexte actuel, nous tenons à saluer les Moncontourais et Moncontouraises pour leur esprit d'entraide entre voisins. En cette période difficile et anxiogène, il est primordial de pouvoir compter sur cette solidarité. **L'équipe d'Anne-Gaud Millorit.***

## MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE SOUTIEN À DOMICILE

Au vue de la situation sanitaire et du confinement qui en découle, la cellule de soutien à domicile, en accord avec la mairie, tient un registre des personnes vulnérables et/ou isolées.

### • **Principe de fonctionnement :**

Des « personnes référentes » sont chargées d'effectuer une veille téléphonique auprès des personnes dans le besoin avec une récurrence déterminée (tous les jours, une fois par semaine, en cas de besoin...). Si on vous appelle, assurez-vous de connaître votre interlocuteur-trice, ce n'est, en aucun cas du démarchage !

**En cas de doute, vous pouvez vérifier auprès de la mairie sur simple appel.**


## MONCONTOUR SOLIDAIRE

**Cette semaine, le service de livraison de courses « Moncontour Solidaire » a été lancé par Julie Gaudin et Azilis Caouissin.**

Ce service s'adresse aux personnes vulnérables et fragilisées. Vous pouvez désormais les contacter au **07.86.83.47.47 du lundi au samedi de 9h à 12h.**

Un bénévole fera vos courses dans les commerces de Moncontour et vous livrera à votre domicile, dans le respect des règles sanitaires, aux jours et horaires de livraison prévus : **lundi, mercredi et vendredi entre 10h et 12h.**

**LIVRAISON DE COURSES  
MONCONTOUR SOLIDAIRE**

<b>Quand téléphoner?</b>	DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H00 À 12H00
<b>Quels jours être livré?</b>	LUNDI 10H-12H MERCREDI 10H-12H VENDREDI 10H-12H
<b>Comment régler?</b>	PAR CHÈQUE OU EN CREANT UN COMPTE AUPRÈS DU COMMERÇANT
<b>Pourquoi?</b>	POUR EVITER DE PROPAGER LE VIRUS
<b>Pour qui?</b>	POUR LES PERSONNES DITES VULNERABLES OU FRAGILISEES.
 <b>Quel numéro ?</b>	Moncontour solidaire : 07.86.83.47.47

INITIATIVE ORGANISEE AVEC LE SOUTIEN DE LA MAIRIE ET DE BÉNÉVOLES

Pour rappel, les commerces concernés sont : la pharmacie de la Cité, la boulangerie Gandin, le tabac-presse, la pâtisserie Poireau, le boucher-traiteur Craff, le Chaudron magique pour les plats à emporter, le Carrefour Market, la ferme La Petite Croix de Plémy pour du lait bio.

**Pour toute information complémentaire sur les modalités pratiques,**

**Contactez le 07.86.83.47.47**

**ou la page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/mairie.moncontour/>**

**et la page internet de la mairie de Moncontour [www.moncontour.bzh](http://www.moncontour.bzh).**

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Le gouvernement rappelle que le fait d'aller jeter ses déchets dans un container de tri sélectif n'est évidemment pas interdit, mais qu'il est nécessaire de se munir de son ADD (attestation de déplacement dérogatoire) en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». Les emballages doivent être jetés de la même manière qu'à l'habitude (sans sac) dans le bac jaune.

***Attention : il ne faut en aucun cas jeter les « gants, masques, mouchoirs et lingettes nettoyantes » dans la poubelle jaune, mais dans le bac à ordures ménagères. Il est recommandé de les placer dans un sac dédié, résistant et bien fermé, et surtout de « le conserver 24 heures » avant de le placer dans la poubelle.***

Pour les personnes infectées par le virus et confinées chez elles, il est demandé d'éliminer les déchets de soin, notamment les masques et mouchoirs à usage unique, via les ordures ménagères mais « dans un double emballage ».

- **Lingettes : l'appel au civisme du Centre d'information sur l'eau**

Le CIE (Centre d'information sur l'eau), lance un « cri d'alarme » ! Il appelle les Français à cesser de jeter les lingettes désinfectantes dans les toilettes : "Près des trois quarts des interventions de terrain des professionnels de l'eau concernent le débouchage de canalisations d'eaux usées, à cause des lingettes", alerte le CIE.

"Cessons de jeter aux toilettes nos lingettes désinfectantes : elles génèrent actuellement des centaines d'interventions, évitables, pour déboucher les canalisations d'eaux usées et préserver le bon fonctionnement des stations d'épuration. C'est autant de temps et d'énergie gaspillés pour celles et ceux qui, chaque jour, assurent la continuité de la distribution d'eau et de la dépollution des eaux usées !".

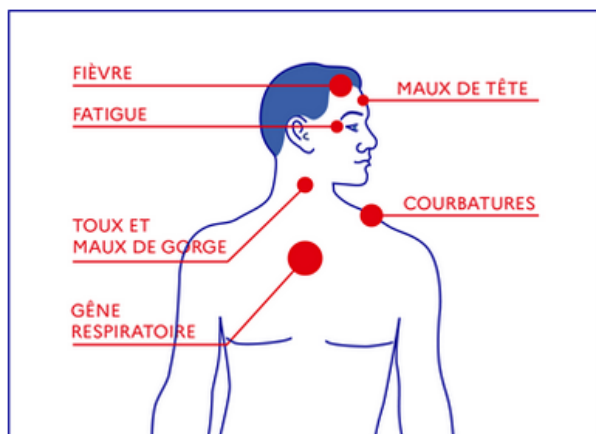
**Jeter les lingettes désinfectantes à la poubelle et non dans les toilettes est donc « un geste solidaire et citoyen » qui permet « d'aider les équipes des professionnels de l'eau à assurer la continuité du service ».**

## DÉCHETS MÉNAGERS LAMBALLE TERRE ET MER

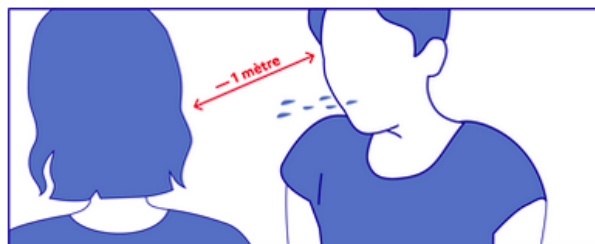
Les chauffeurs de la benne d'enlèvements des ordures ménagères demandent à ce que les propriétaires de véhicules stationnés sur le circuit de ramassage fassent le maximum pour laisser le plus de passage possible entre leur véhicule et le mur d'en face. Les rues de Moncontour sont étroites, le stationnement est compliqué : ceci n'est pas nouveau. Mais il y va de l'intérêt de tout le monde de faire en sorte que cela se passe du mieux possible.

## LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

### Quels sont les signes ?



### Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

## LES RÉFLEXES À ADOPTER

### Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

### La distance sociale préconisée



- ✓ Ne vous déplacez pas sans nécessité
- ✓ Limitez les contacts
- ✓ Respectez les gestes barrières

**SAUVEZ  
DES VIES  
RESTEZ  
CHEZ  
VOUS**